

KI TÉTSÉ

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

La Paracha de cette semaine contient 74 des 613 commandements (Mitsvot). Parmi elles figurent les lois relatives à la belle captive, aux droits d'héritage de l'aîné, au fils récalcitrant et rebelle, à l'enterrement et au respect dû au défunt et à la restitution d'un objet perdu. Elle aborde également le devoir de renvoyer l'oiseau du nid avant de prendre ses petits, l'obligation d'ériger des barrières de sécurité autour du toit de sa maison et les différentes formes de « Ki-layim » (les greffes végétales et animales interdites).

Sont également développées les procédures judiciaires et les sanctions encourues en cas d'adultère, d'abus ou de séduction d'une jeune-fille et si un mari accuse sa femme à tort d'infidélité. Les personnes suivantes ne peuvent se marier avec quelqu'un issu de lignée juive : un « Mamzer » (né d'une relation adultérine ou incestueuse), un homme descendant de Moav ou d'Amone, ou encore tous ceux issus des premières ou secondes générations d'Edom ou d'Égypte.

Notre Paracha énonce également les lois visant à préserver la pureté d'un camp militaire, l'interdiction de retenir un esclave fugitif, le devoir de payer un travailleur en temps dû et de permettre à celui qui travaille pour nous, homme ou animal, de « manger par le travail ». Elle précise aussi comment traiter un débiteur et interdit de prendre des intérêts sur un prêt. En outre, elle traite des lois relatives au divorce (dont sont également dérivées de nombreuses lois du mariage), ainsi que de la sanction de trente-neuf coups de fouet pour avoir enfreint une interdiction de la Torah. Enfin, elle décrit la procédure du « Yiboum » (« mariage lévirat ») pour le beau-frère sans enfant qui ne souhaite pas épouser sa belle-sœur veuve.

Ki Tétsé se conclut avec l'obligation mémorielle relative à Amalek : « Souviens-toi ce qu'Amalek t'a fait sur le chemin, lors de votre sortie d'Égypte ».

Aversion pour la guerre

La guerre constitue l'une des pires manifestations - sinon la plus tragique - de l'ère pré-messianique. Bien que nous ayons imploré - et que nous continuions d'implorer - D.ieu afin qu'il mette un terme à toute forme de conflit armé, nous sommes actuellement confrontés à une réalité qui tolère encore la guerre et qui, dans certains cas extrêmes, l'exige même. Néanmoins, le Judaïsme nous enjoint de concevoir la guerre comme un mal nécessaire.

Une manière par laquelle la Torah exprime son aversion pour la guerre, alors même qu'elle traite des lois qui la régissent, peut être relevée au début de la Paracha :

« Lorsque tu sortiras pour faire la guerre contre tes ennemis... »

Par l'expression « lorsque tu sortiras en guerre » plutôt que « lorsque tu feras la guerre » la Torah veut que nous réalisons que le combat ne saurait constituer notre objectif intrinsèque ni notre essence. Nous devons sortir de notre routine et de ce qui nous définit afin de nous livrer à l'exercice aberrant que représente la guerre.

La guerre et le pain

Il existe également une approche plus profonde, mystique et personnelle, du concept de guerre, qui explicite le terme de « sortir ». La vie est une lutte. Même le terme désignant l'aliment de base - le pain - en hébreu : « Lé'hem », possède une racine liée à la guerre (« Mil'hama »). La satisfaction de nos besoins, symbolisés par le pain, exige une lutte constante. Qu'il s'agisse de l'agriculteur luttant contre les éléments ou du commerçant confronté à la concurrence, la vie est un champ de bataille.

Toutefois, il convient d'explorer notre intériorité afin de révéler l'existence d'un conflit supérieur. L'âme que nous possédons tous émane d'une source Divine qui transcende le concept même d'interaction avec un corps physique doté de besoins matériels. La descente de l'âme dans cette existence physique n'est pas facile. Elle doit « sortir » de son propre élément pour être introduite dans un monde qui lui est étranger et singulier.

Ainsi, la Torah débute notre Paracha par les paroles suivantes : « Lorsque tu sortiras pour faire la guerre ». Cette formulation constitue une allusion à l'âme qui quitte son domaine sécurisé pour être projetée dans ce monde cruel afin d'y mener le combat.

Le butin de guerre

La Torah poursuit : « Et tu prendras un captif ». Dans tout affrontement, le vainqueur s'approprie le butin de guerre. De même, dans la lutte avec le monde matériel, l'âme est victorieuse. Elle extrait les trésors ainsi que les énergies positives de la création de D.ieu, et utilise cette énergie afin d'intensifier sa propre relation avec Lui.

Le fait même que l'âme doive lutter pour remporter ces batailles lui permet de découvrir son potentiel latent. Elle s'aperçoit qu'elle dispose de l'énergie nécessaire pour surmonter des obstacles dont elle n'avait pas connaissance lorsqu'elle résidait dans sa demeure spirituelle.

L'exil

Toutefois, il arrive que le corps ne permette pas à l'âme de tirer profit de son séjour dans notre monde matériel. L'âme ne se

sent alors pas à sa place, comme dans une contrée étrangère. Elle se perçoit alors complètement aliénée et perdue.

Tel est le sens véritable de l'exil. Lors de l'expulsion du Peuple juif de sa terre, il s'opéra simultanément une aliénation des âmes vis-à-vis de ce monde. Lorsque l'âme éprouve un sentiment de solitude absolue, elle transmet son insatisfaction à l'esprit conscient, faisant naître des sentiments de désespoir et d'amertume.

La guérison

Pour aller mieux, il est nécessaire de reconnaître que nous sommes tous dotés de cette âme dont nous connaissons l'origine. Si nous ne l'entretenons pas et ne lui permettons pas de trouver un certain confort dans notre monde matériel en utilisant le physique pour l'accomplissement des Mitsvot, l'âme sera malheureuse et perdra l'espoir de remporter la victoire.

La clé de la guérison réside dans un programme en trois étapes :

Tout d'abord, nous devons mesurer qui nous sommes réellement : nous sommes composés d'une âme et d'un corps, l'âme représentant notre essence authentique.

Ensuite, nous devons avoir conscience que la descente de notre âme dans ce monde résulte d'une mission qui lui fut assignée afin de transformer le monde.

Enfin, nous devons savoir que nous détenons la capacité de réussir. Cette aptitude à remporter la « victoire » nous est conférée par l'observation des Mitsvot.

Cette prise de conscience instille en nous un sentiment de signification et une joie profonde. Au lieu de ressentir une aliénation vis-à-vis de son lieu d'origine, l'âme est libérée et accomplie.

Le moyen le plus sûr d'éprouver de la joie ne réside pas dans un divertissement perpétuel qui ne fait que masquer la souffrance de l'âme. Seule une existence orientée vers l'observance des Mitsvot est capable d'apporter contentement et tranquillité à l'âme, procurant ainsi joie et accomplissement à l'esprit conscient.

Rédemption personnelle et collective

Lorsque nous évoquons la venue du Machia'h et la Rédemption imminente, il nous faut d'abord aborder notre propre état de rédemption personnelle. S'extraire de la tristesse spirituelle constitue une forme de libération. L'âme se sent alors libre et régénérée parce que nous lui avons permis de s'exprimer sans entrave.

Cette rédemption personnelle agit comme le catalyseur de la Rédemption collective du Peuple juif et de l'humanité tout entière.

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée et sortie de

CHABBAT KI TÉTSÉ

vendredi 21 août

ENTRÉE : **20h 37**

Sortie : **21h 44**

PROVINCES

Bordeaux 20.40

Deauville 20.47

Grenoble 20.16

Lille 20.38

Lyon 20.20

Marseille 20.14

Montpellier 20.20

Nancy 20.21

Nantes 20.49

Nice 20.07

Rouen 20.43

Strasbourg 20.14

Toulouse 20.30